

# COMMUNE DE CHAMPIS

Année 2010  
Bulletin N° 6  
Avril 2010



## BUDGET 2010

Le budget 2010 a été voté et adopté à l'unanimité le 26 Mars 2010. Dans un contexte difficile de crise économique, de chômage, l'équipe municipale a décidé de ne pas toucher à la fiscalité. Il n'y aura donc pas en 2010 d'augmentation des impôts locaux. Si les taux restent inchangés depuis maintenant 3 ans, notre commune devra en 2011 supporter une augmentation fiscale raisonnable pour maintenir et améliorer ses équipements.

La fiscalité est l'outil qui permet de mettre en œuvre une politique de services pour la population.

## ACTIONS PHARES DU BUDGET 2010

- **Ecole publique ALBOUSSIERE CHAMPIS :** Pour l'année scolaire 2008/2009 il a été versé 610 € par élève au titre des charges de fonctionnement (frais de personnel, chauffage, eau, électricité, fournitures,...). 41 élèves fréquentent l'école publique. Les communes de Champis et d'Alboussière financent aussi le Sou des écoles à hauteur de 31 € par élèves. Le service de la cantine scolaire est également largement pris en charge par la commune à hauteur de 3,80 € par repas ; le prix payé par les familles étant limité à 3,70 €. Avec l'ouverture prévisionnelle d'une 7<sup>ème</sup> classe, la commune de Champis s'est engagée à participer, au prorata du nombre d'enfants scolarisés, au remboursement des frais financiers de l'emprunt qui sera réalisé. A toutes ces charges scolaires s'ajoutent aussi des opérations plus ponctuelles d'achat de jeux, de matériel et les frais des manifestations qui peuvent être organisées, ainsi que les participations versées pour les enfants inscrits dans d'autres communes (St Péray, Vernoux,...).

Coût total : 42 000 €

- **Construction de la station d'épuration :** coût total TTC des 3 tranches de travaux :

Transfert Collecte GARNIER :	179 850 €
Transfert Collecte LA BATIE :	448 426 €
Station d'épuration :	223 526 €
Divers (honoraires / terrain) :	<u>62 053 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>913 855 €</b>

A ce total il convient de déduire les subventions qui devraient atteindre 50 à 60 % du montant hors taxe.

- **Travaux de voirie :**
  - pris en charge par la commune : 20 000 €
  - pris en charge par la communauté de Communes : 60 000 €

Sans rentrer dans le détail de toutes les opérations, il est aussi décidé d'aménager les points propres de regroupement et de ramassage des ordures ménagères : socle en béton avec entourage bois. Jean SOTON, Premier Adjoint, en charge de cette opération, rencontre les propriétaires pour obtenir les autorisations et signer les conventions nécessaires à ces aménagements.

- **Lotissement communal de GARNIER :** - coût estimé de la viabilisation : 100 000 €  
Avec la réalisation de l'assainissement sur Garnier, il est apparu logique pour répondre aux demandes des personnes en recherche de terrain à bâtir à prix attractifs de viabiliser le terrain communal bien exposé et bien desservi de Garnier. 6 à 8 lots de 1000 m<sup>2</sup> pourraient être créés dans une démarche visant à prendre en compte les économies d'énergies ainsi qu'une recherche architecturale et d'intégration aux paysages de qualité.

Avec un budget 2010 d'actions et de projets, la commune de Champis contribue au développement local tout en continuant à améliorer le service aux habitants ; le tout dans un cadre budgétaire maîtrisé.

L'Equipe Municipale

## PLAN LOCAL D'URBANISME : PREMIERE REUNION PUBLIQUE LE JEUDI 20 MAI

Depuis Janvier, après 4 réunions du groupe de travail, la phase du diagnostic se termine. La réunion du 20 Avril 2010 sera consacrée aux enjeux d'évolution du territoire communal pour les 10 / 15 ans années à venir.

**La première réunion publique est fixée au Jeudi 20 Mai 2010 à 18h30 en mairie** en présence de Madame MARTHOURET, responsable du dossier. A l'ordre du jour :

- la présentation de la procédure PLU
- le diagnostic communal.
- les enjeux communaux.

Toute l'équipe municipale pourra répondre à vos interrogations, échanger sur les idées, avis et opinions qui seront exprimés. Ensemble construisons le CHAMPIS de demain.

---

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LA BATIE, LA FAURIE, GARNIER

L'année 2010 a débuté pour notre commune avec l'attribution de 2 gros marchés de travaux liés à l'assainissement collectif.

**Le lot n°1 concernant la station d'épuration** a été attribué par la commission d'appel d'offres à la Phocéenne des Eaux pour un montant TTC de 223 526 €. C'est la solution technique « filtre planté de roseaux » qui a été choisie. La présentation du projet a été exposée par Denis DUPIN, adjoint en charge de l'assainissement le 23 Janvier lors des vœux à la population. L'ordre de service de démarrage des travaux devrait être donné dans les tous prochains jours. La durée des travaux est de 20 semaines. Début septembre 2010, la station devrait être opérationnelle et en mesure de recevoir et de traiter les raccordements de Garnier.

En séance du conseil municipal du 26 Mars 2010, les tarifs du branchement au réseau et de la redevance d'assainissement ont été évoqués. Ils seront fixés par délibération lors de la prochaine séance du 30 Avril. A titre indicatif, le montant du branchement pour les maisons existantes (obligatoire dans un délais de 3 ans) devrait se situer entre 600 et 1 000 € pour un raccordement dans l'année. Ce montant serait doublé pour un raccordement la 2<sup>ème</sup> année et triplé pour la 3<sup>ème</sup> année. Pour une nouvelle maison, le coût pourrait être fixé à 3 000 €. En ce qui concerne la redevance, son coût pourrait se situer entre 1,20 € et 1,50 € du mètre cube d'eau consommé, avec un minimum annuel de redevance de 120 €.

**Le lot n° 2 concernant la collecte et le transfert des eaux usées** de la Bâtie, la Faurie, Robert et Mercier a été attribué au groupement d'entreprises COMTE SOGEA et SACER pour un montant TTC de 448 426 €. L'opération sera lancée dès que le Préfet aura achevé l'examen du dossier de subventions et délivré l'attestation de commencement des travaux. Dans l'attente Denis DUPIN rencontre les propriétaires concernés pour établir les conventions de passage nécessaires à l'exécution des travaux. Bien évidemment et chaque fois que cela est possible les réseaux empruntent le tracé des voies communales existantes, évitant ainsi de créer des servitudes dans le domaine privé.

Désormais tout est organisé pour que la commune de CHAMPIS réponde aux exigences des directives et prescriptions de l'arrêté du 22 Juin 2007 relatif au transport et traitement des eaux usées. La mise en demeure préfectorale du 4 Septembre 2008 imposant à la commune de Champis d'assurer la mise en conformité de l'assainissement avant le 31 Décembre 2011 devrait ainsi être respectée. Mais, c'est aussi et surtout une exigence environnementale.

---

## SALLE COMMUNALE TOINOUC : ACCESSIBILITE

Désormais, la salle communale Toinou est accessible aux personnes à mobilité réduite. Depuis la cour, une rampe en pente douce amène sur une vaste terrasse au niveau de la salle. Ce projet imaginé et suivi dans sa réalisation par Alain LADREYT, Adjoint en charge de la voirie, est pratiquement achevé. Reste la pose de la barrière qui sera effectuée dans les tous prochains jours. Pour un coût inférieur à 15 000 € qui devrait être subventionné à hauteur de 50 % par le Département, cet aménagement embellit la cour et permet à tous d'accéder à cette salle toujours appréciée. D'une capacité d'une cinquantaine de personnes, elle permet d'organiser des réunions et des rencontres familiales. Elle est louée en priorité aux habitants de la commune.

---

## PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

- 11 Avril : Les chemins de Compostelle – Mairie de Champis à 15 heures 30
- 16 Mai : Fête de la Randonnée pédestre
- 8 Mai : Cérémonie aux monuments aux morts Commémoration du 08 Mai 1945
- 3 Juin : Premier marché - Place de la Mairie La Bâtie (tous les Jeudis)
- 6 Juin : Spectacle « climat d'Urgence » à 15 heures salle des Sapins St Romain de Lerps  
Sou des Ecoles Champis / Alboussière
- 3/4 Juillet : Festival de la Terre et du Vent La Bâtie
- 22 Juillet : Théâtre de verdure à Garnier musique d'été avec ALI ARTER

### Festival de la Terre et du Vent :

L'association APACH organise une réunion **le vendredi 7 Mai à 18h30 salle Toinou** ouverte à tous les bénévoles qui voudraient participer à l'organisation de cette manifestation. Nous comptons sur votre présence afin de pérenniser ce projet visant à animer la vie de notre commune. Cette réunion sera suivie du verre de l'amitié.

---

## LE PROVERBE DU MOIS

« En Abriu lo cocut chanta s'es viu – Se lo set es pas vengut, es mout o perdut ! »

« En Avril le coucou chante s'il est vivant, si le 7 il n'est pas venu c'est qu'il est mort ou perdu. »  
L'Equipe Municipale

